

De nouvelles offres de santé, privées, mais complémentaires

/// «Entre l'aide à domicile et la prise en charge d'urgence», «entre le médecin traitant et les urgences», «entre le taxi et les soins à domicile»...

/// De petites sociétés privées actives dans la santé voient le jour, pour tenter de réduire les coûts et combler des manques.

/// Si certaines prestations ont la caution de l'Etat, d'autres lui posent problème. C'est le cas des centres d'imagerie médicale.

PRISKA RAUBER

SOCIÉTÉ. La santé se privatise. Un mouvement global, né dans un contexte de croissance des dépenses de santé et d'apparition de nouveaux besoins. Un mouvement global auquel ni le canton ni le district n'échappent. Ainsi, aux côtés de l'Etat et des grandes institutions historiquement en charge de la santé naissent de petites entreprises privées, telles Medhome, Progin accompagnements et services, ou MeFr Assistance. Elles viennent d'implanter leurs services en Gruyère.

La santé, un secteur lucratif comme les autres? «Si nous avons créé ce service, c'est d'abord pour soutenir le système de santé du canton, pas pour faire de l'argent à tout prix», indique Raphaëlle Pugin, fondatrice de Medhome, un service d'urgences à domicile né en Sarine en janvier et désormais actif en Gruyère. Un service «entre le médecin traitant, les urgences et les soins à domicile».

Arrivée de Genève – où cette offre existe depuis vingt-cinq ans – avec son chirurgien de mari, cette infirmière a posé différents constats sur le dispositif fribourgeois. «Le manque de praticiens pousse les gens à se rendre aux urgences pour des problèmes finalement non urgents. La grande majorité de ces consultations n'entraîne aucune hospitalisation.» Outre l'engorgement, la conséquence de ce phénomène – pas forcément spécifique à Fribourg – est le surcoût qu'il engendre. «Il pourrait être évité par une structure complémentaire des institutions de santé, plus légères donc moins coûteuses.»

Prise en charge pointue

Même constat posé par cet ambulancier: «Trop souvent, l'ambulance se charge d'un transport qui ne nécessite pas une prise en charge aussi pointue – les ambulanciers doivent suivre plus de 6500 heures de formation. Cela engendre donc



Ces nouvelles entreprises relèvent que les urgences ou les ambulances, dont le coût est élevé, sont trop souvent inutilement sollicitées. ANTOINE VULLILOUD

des coûts élevés, pour la collectivité comme pour la personne transportée.» Alexandre Brühlhart a donc décidé, «au lieu de seulement pester contre cet état de fait», de mettre sur pied une structure proposant des prestations 24 h sur 24, «entre l'aide à domicile et la prise en charge d'urgences non vitales».

MeFr Assistance, basée à Romont, est active depuis hier dans la partie francophone du canton. Elle transporte les personnes à mobilité réduite et gère un service de téléalarme. «Il est relié à une centrale locale basée à Villars-sur-Glâne et nous proposons, selon les besoins, la prise en charge adaptée.» L'envoi d'une ambulance

du 144, d'un médecin, ou d'un répondant de la société, qui se rend chez la personne lui porter une assistance professionnelle, mais non médicale.

«Dans de nombreux cas cela suffit. Par exemple, si une personne est tombée, n'a mal nulle part, mais n'arrive simplement pas à se relever. Les autres systèmes alertent les familles. Qui ne sont plus si proches de leurs aînés qu'avant. La fille de cette personne aurait sans doute, et c'est légitime, appelé une ambulance si elle ne pouvait pas se rendre vite chez elle.»

D'utilité publique

Et Alexandre Brühlhart d'insister: «Nous sommes certes

une entreprise privée, mais notre but n'est pas de concurrencer le système existant, mais de le compléter.» Les prestations d'assistance de MeFr sont à la charge des utilisateurs, sauf de ceux qui bénéficient de caisses de compensation AVS ou AI et d'une assurance complémentaire. Mais la société a pour objectif, à terme, d'être reconnue d'utilité publique. «Que nos services soient pris en charge par les caisses maladie. Nous contribuons clairement au maintien des personnes à domicile, donc à la baisse des coûts de la santé.»

Grâce aussi au fait que ce sont des structures légères, comme celle de Cédric Progin,

qui est seul à la tête et à l'œuvre dans Progin accompagnements et services, actif sur Bulle et ses environs. Comme son nom l'indique, il propose «un service de transport accompagné, entre le taxi et l'aide à domicile. Car c'est un accompagnement complet, souligne Cédric Progin. Je peux aller avec la personne dans un magasin, m'occuper du caddie et ranger ses courses.» Parmi ses clients, beaucoup de seniors logés aux foyers Gruérien et Monfériini. Des personnes âgées encore autonomes, mais qui n'ont plus de permis. Un phénomène allant grandissant.

Au chômage, puis à l'aide sociale, Cédric Progin a décidé

de lancer son entreprise et celle-ci en particulier, ayant observé autour de lui bon nombre de personnes sans permis et prêtes à payer quelque chose pour un service allant au-delà du taxi. La Croix-Rouge offre ce service, «mais il me semble que le besoin existe. Et mes prix sont abordables. C'est pourquoi il me faut élargir encore ma clientèle. Mon but est d'en vivre, bien sûr, mais ça me plaît de travailler dans l'aide aux gens.»

Toutes ces entités privées soulignent ne pas vouloir concurrencer le dispositif cantonal, mais en compléter l'offre. Et quand c'est le cas, l'Etat lui-même la prend en compte dans sa planification stationnaire. ■

L'Etat garde la mainmise

Historiquement, le domaine de la santé est charge de l'Etat. Sa mission – assurer la couverture des besoins, d'égale qualité, pour toute la population du canton – n'a pas changé, mais prend aujourd'hui également en compte l'offre privée, dans la mesure où elle est complémentaire à l'offre publique. «Pour autant qu'elle soit de qualité», précise Claudia Lauper, secrétaire générale adjointe du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS). «Raison pour laquelle le Service de la santé publique examine attentivement ces offres et suit leurs développements.»

Si les prestations comme celle de Medhome ont la caution de l'Etat, d'autres lui posent problème. C'est le cas des centres d'imagerie médicale. Moins pour une question de concurrence que d'augmentation,

à terme, des coûts de la santé liés à une offre trop importante. Des offres qui ne «comblent pas des manques», au contraire. «Nous estimons que, actuellement, le canton compte un nombre suffisant de ces instruments pour couvrir les besoins de la population, équipements privés compris, rapporte Claudia Lauper. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a instauré – en mars 2016 avec échéance au 31 décembre 2017 – un moratoire pour la mise en service d'IRM et de CT-Scan.»

Par contre, les cliniques privées – une troisième dans le canton est en projet à Epagny – sont intégrées dans la planification hospitalière cantonale car «elles contribuent à la prise en charge de qualité de la population fribourgeoise, commente Claudia Lauper. Et ces cliniques ont de leur

côté besoin d'un HFR fort (pour la prise en charge de cas complexes ou des urgences). Il existe même des projets communs, tels que le Centre cantonal du sein (entre l'HFR et l'hôpital Daler) qui contribuent à la bonne prise en charge de la population.»

Autre exemple, le concept Senior + prévoit la création d'un Réseau médicosocial qui réunit l'ensemble des communes du district en vue de faciliter l'évaluation des besoins stationnaires et ambulatoires et de coordonner les soins, ajoute la DSAS. Les réseaux médicosociaux exploitent leurs propres structures ou peuvent mandater des fournisseurs de prestations publics ou privés (EMS ou service d'aide et de soins à domicile).

Si la santé se privatise, l'Etat garde la mainmise. PR

Marché en pleine croissance

Avec le vieillissement de la population et son envie de reculer au maximum l'entrée en EMS, le secteur privé de l'aide et des soins à domicile est un marché en pleine croissance. Outre Home Instead ou l'association Spitex – organisation à but lucratif déjà installée dans le canton – l'association VHD propose désormais son service d'entraide en Glâne et en Gruyère, aux côtés des services mandatés par les communes réunies dans l'association faîtière cantonale AFAS (Association fribourgeoise aide et soins à domicile).

«La plupart des gens, en cas de problème de santé, de mobilité, de vieillesse ou d'autres soucis temporaires, veulent rester à la maison avant d'opter pour une prise en charge plus lourde en institution ou en EMS, indique Véronique Ducret, coordinatrice de la section Glâne-Gruyère. C'est la solution la plus humaine, mais aussi la plus économique.» L'offre de VHD, association à but non lucratif, se veut complémentaire à celle des institutions publiques. «Pour des prix dans les plus abordables, nous proposons des services à large spectre: aide à des agriculteurs, devoirs avec des étudiants, ménage pour une maman qui vient d'accoucher ou présence humaine.» PR